

FICHE ADMINISTRATIVE

NOM :

Prénom :

NOM de jeune fille :

Sexe : féminin masculin

Date de naissance : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse actuelle :

.....

Téléphone : domicile | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

portable | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

e-mail@.....


Personne(s) à contacter en cas d'urgence et personne de confiance (avec N° de Téléphone) :

NOM - Prénom	Lien	Téléphone
		_ _ _ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _ _ _
		_ _ _ _ _ _ _ _ _

ORGANISME D'ASSURANCE MALADIE délivrant la prise en charge principale ou CMU de base, ou AME :

 Joindre la photocopie de l'attestation actualisée d'ouverture des droits de l'organisme d'affiliation - se munir de la carte vitale mise à jour à l'admission

MUTUELLE de santé complémentaire :

 S'assurer au préalable auprès de l'organisme de la prise en charge du séjour
Prière de joindre la photocopie de la carte d'adhérent en cours de validité

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLEMENTAIRE :

 Joindre la photocopie de l'attestation d'affiliation

FICHE SOCIALE



JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- l'attestation de Sécurité Sociale ou CMU
- la carte de mutuelle après vérification des clauses d'exclusion

NOM : Prénom :

SERVICE SOCIAL ayant fait avec le (la) patient (e) la demande de cure :
(ou nom de la personne ayant renseigné cette fiche, sa fonction, ses coordonnées)

Nom Assistant(e) social :
Service :
Hôpital / Structure :
Tél : e-mail@.....

NOM, adresse et téléphone du Tuteur ou Curateur légal (le cas échéant) :

Nom :
Adresse :
Tél : e-mail@.....

SITUATION FAMILIALE DU (DE LA) PATIENT(E) :

- célibataire marié(e) ou PACS concubinage
- divorcé(e) séparé(e)
- veuf (veuve)

Nombre et âge des enfants : Nombre d'enfants à charge :

- Surendettement

SITUATION PROFESSIONNELLE

- travail régulier : Temps plein Temps partiel métier :
- employeur :
- chômage avec indemnisation ASSEDIC
- allocataire adulte handicapé, invalide
- arrêt de travail
- R.S.A, adresse de l'instructeur du contrat R.S.A.
- retraité
- autre, à préciser :
- Antécédents judiciaires, à préciser :
-
-



LOGEMENT :

- | | | |
|--|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> individuel | <input type="checkbox"/> propriétaire | <input type="checkbox"/> locataire |
| <input type="checkbox"/> dans la famille | <input type="checkbox"/> chez des amis | |
| <input type="checkbox"/> en foyer | <input type="checkbox"/> sans domicile fixe | |

DEMARCHES SOCIALES EN COURS

(Logement, emploi, famille, suivi, démarches en cours, dettes, etc...)

.....

.....

.....

.....

.....

PROJET DE SORTIE

(Retour à domicile, autre structure)

.....

.....

.....

.....

.....



FICHE MEDICALE CONFIDENTIELLE

A faire compléter impérativement par un médecin

NOM : Prénom :

1) INDICATION D'HOSPITALISATION POSEE PAR :

Nom du médecin et/ou de l'établissement :

Adresse :

Tél : Fax :

e-mail@

Motif de la prise en charge actuelle par le service ou le médecin demandeur :

.....

Date d'entrée :

Date de sortie prévue :

2) HISTOIRE DES ADDICTIONS (avec alcool et tabac) :

.....

.....

.....

cures, sevrages, post-cures antérieurs (dates et lieux) :

.....

.....

.....

3) ANTECEDENTS :

Médicaux :

.....

.....

Chirurgicaux :

.....

Traumatismes :

.....

Judiciaires :

.....

Psychiatriques (donc ATCD hospitalisation en psychiatrie) :

.....

Traitements significatifs prescrits dans la vie :

.....

.....

.....

NOM : Prénom :

4) EXAMEN + BILAN CLINIQUE ACTUELS :

Troubles métaboliques, neurologiques, pneumologiques, hépatiques... Résultats de consultations spécialisées (ORL...)

.....

Examens biologiques significatifs (Gama GT, VGM., ...)

.....

Bilan sérologique (hépatites B et C, VIH, ...)

.....

Résultats d'imagerie significatifs (date et résultats)

.....

.....

Etat psychopathologique, cognitif, comportemental actuel :

.....

.....

Fonctions locomotrices (autonomie) :

.....

Traitement en cours :

.....

.....

Contre-indications aux activités sportives :

.....

5) DATE D'ADMISSION SOUHAITEE :

Date :

Signature et Cachet du médecin

FORMULAIRE DE DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE
(art. L1111-6 du code de la santé publique)

Je soussigné (e)

(Nom Prénoms Adresse, N° Tel, N° Fax, Adresse mail)

Désigne M. Mme. Melle

(Nom Prénoms Adresse, N° Tel, N° Fax, Adresse mail)

Lien avec le patient (parent proche, médecin traitant) :

Pour m'assister en cas de besoin en qualité de personne de confiance :

- pour la durée de mon hospitalisation (rayer la mention inutile)
- pour la durée de mon hospitalisation

J'ai bien noté que M. Mme. Melle.....

Pourra être consulté (e) par l'équipe hospitalière au cas où je ne serais pas en état d'exprimer ma volonté concernant les soins ou recevoir l'information nécessaire pour le faire. Dans ces circonstances, sauf cas d'urgence ou impossibilité de le (la) joindre, aucune intervention ou investigation importante ne pourra être réalisée sans cette consultation préalable.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

➤ **Exemplaire dossier médical**

*Service d'addictologie
Bâtiment Claude Galien – 1^{er} ét.*

A l'entrée :

- Le personnel soignant procèdera à l'inventaire des affaires personnelles à l'entrée et **à tout moment** au cours de l'hospitalisation.
- Au moment de l'admission remettre aux soignants votre traitement actuel ainsi que les derniers examens
- Durant la première la semaine, visites et permissions ne sont pas autorisées sauf prescription médicale.

Fonctionnement du service d'addictologie :

- Il est interdit de sortir de l'unité d'hospitalisation les jours où des examens complémentaires sont programmés.
- Les visites sont autorisées (dès la deuxième semaine d'hospitalisation):
 - Du lundi au vendredi de 17 h à 20 h.
 - Le samedi de 15h à 20h
 - Le dimanche et les jours fériés de 13h30 à 20h
- Dans l'enceinte de l'hôpital et pendant les permissions : pas de drogue, pas d'alcool, pas de jeux d'argent, pas de médicament (en dehors de ceux prescrits par votre médecin pendant votre hospitalisation) **le non respect de cette règle est un motif d'exclusion.**
- Dans le service il est interdit de fumer et d'utiliser la cigarette électronique.
- Les téléphones, les tablettes et les ordinateurs sont tolérés mais doivent rester éteints de 12 00 h à 19 h 00, lors des périodes de repas, d'activités et de consultations et doivent être mis en sécurité. Le service se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.
- Les objets de valeur ne sont pas autorisés. En cas de perte ou de vol, le service se dégage de toutes responsabilités.
- Il vous est demandé d'avoir une attitude et un comportement respectueux.
- La présence aux repas est obligatoire :
 - Petit déjeuner entre 8 H et 8 H 45
 - Déjeuner à 12 H 30
 - Goûter entre 16 H 30 et 17 H 00
 - Dîner à 18 H 30



Aucune alimentation ne sera servie en dehors de ces horaires, les verres, bols, couverts, doivent rester en salle de repas ou à l'office alimentaire.

- Il est interdit de conserver des denrées périssables dans votre chambre.
- Après 23h il est interdit de sortir de l'unité d'hospitalisation et vous devez regagnez votre chambre (extinction de la télévision).

- Le traitement du soir est donné entre 22H et 23 H.
- Une douche quotidienne est obligatoire.
- L'équipe soignante peut **à tout moment** pratiquer une alcoolémie de contrôle, un éthylotest, une recherche urinaire de toxique.
- La participation aux activités thérapeutiques (groupes de parole et d'information, activités sportives) et la présence aux rendez vous (psychologues...) **sont obligatoires** et **font partie de votre projet de soin**. Un planning correspondant à la prescription médicale vous sera remis chaque semaine.
- Vous devez respecter le matériel commun, ranger votre chambre, faire votre lit chaque jour.
- Vous ne devez pas manifester de relation affective au sein de l'unité. Les relations sexuelles sont interdites.
- Il est interdit d'aller dans la chambre d'un autre patient pendant l'hospitalisation.
- Il est interdit de passer ou de recevoir des appels personnels depuis le poste de soins.
- Vous ne devez pas utiliser les ordinateurs du poste de soins à des fins personnelles.
- Les prêts d'affaires, d'objets, d'argent entre patients sont interdits.
- Les livres empruntés à la bibliothèque doivent être impérativement restitués avant votre sortie (sous peine d'être facturés).

Sortie en permission :

- Pas de permission la première semaine d'hospitalisation.
- Les permissions :
 - doivent avoir lieu en dehors des activités thérapeutiques.
 - doivent être demandées au médecin (pendant la visite du matin) 24h à l'avance, du lundi au vendredi.
- En cas de sortie non autorisée la police pourra être appelée pour engager des recherches.



Nous vous demandons de vous engager à suivre les règles de fonctionnement du service.

En cas de désaccord avec ces règles, l'hospitalisation n'aura pas lieu ou ne sera pas poursuivie

Tout manquement à ce règlement peut entraîner une fin immédiate d'hospitalisation.

DATE
Signature Médicale

Signature Patient
NOM :
Prénom :

REGLES DE FONCTIONNEMENT

➤ **Exemplaire à remettre au patient**

*Service d'addictologie
Bâtiment Claude Galien – 1^{er} ét.*

A l'entrée :

- Le personnel soignant procédera à l'inventaire des affaires personnelles à l'entrée et **à tout moment** au cours de l'hospitalisation.
- Au moment de l'admission remettre aux soignants votre traitement actuel ainsi que les derniers examens.
- Durant la première la semaine, visites et permissions ne sont pas autorisées sauf prescription médicale.

Fonctionnement du service d'addictologie :

- Il est interdit de sortir de l'unité d'hospitalisation les jours où des examens complémentaires sont programmés.
- Les visites sont autorisées (dès la deuxième semaine d'hospitalisation):
 - Du lundi au vendredi de 17 h à 20 h.
 - Le samedi de 15h à 20h
 - Le dimanche et les jours fériés de 13h30 à 20h
- Dans l'enceinte de l'hôpital et pendant les permissions : pas de drogue, pas d'alcool, pas de jeux d'argent, pas de médicament (en dehors de ceux prescrits par votre médecin pendant votre hospitalisation) **le non respect de cette règle est un motif d'exclusion.**
- Dans le service il est interdit de fumer et d'utiliser la cigarette électronique.
- Les téléphones, les tablettes et les ordinateurs sont tolérés mais doivent rester éteints de 12 00 h à 19 h 00, lors des périodes de repas, d'activités et de consultations et doivent être mis en sécurité. Le service se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou de perte.
- Les objets de valeur ne sont pas autorisés. En cas de perte ou de vol, le service se dégage de toutes responsabilités.
- Il vous est demandé d'avoir une attitude et un comportement respectueux.
- La présence aux repas est obligatoire :
 - Petit déjeuner entre 8 H et 8 H 45
 - Déjeuner à 12 H 30
 - Goûter entre 16 H 30 et 17 H 00
 - Dîner à 18 H 30



Aucune alimentation ne sera servie en dehors de ces horaires, les verres, bols, couverts, doivent rester en salle de repas ou à l'office alimentaire.

- Il est interdit de conserver des denrées périssables dans votre chambre.
- Après 23h il est interdit de sortir de l'unité d'hospitalisation et vous devez regagnez votre chambre (extinction de la télévision)

- Le traitement du soir est donné entre 22H et 23 H.
- Une douche quotidienne est obligatoire.
- L'équipe soignante peut **à tout moment** pratiquer une alcoolémie de contrôle, un éthylotest, une recherche urinaire de toxique.
- La participation aux activités thérapeutiques (groupes de parole et d'information, activités sportives) et la présence aux rendez vous (psychologues...) **sont obligatoires** et **font partie de votre projet de soin**. Un planning correspondant à la prescription médicale vous sera remis chaque semaine.
- Vous devez respecter le matériel commun, ranger votre chambre, faire votre lit chaque jour.
- Vous ne devez pas manifester de relation affective au sein de l'unité. Les relations sexuelles sont interdites.
- Il est interdit d'aller dans la chambre d'un autre patient pendant l'hospitalisation.
- Il est interdit de passer ou de recevoir des appels personnels depuis le poste de soins.
- Vous ne devez pas utiliser les ordinateurs du poste de soins à des fins personnelles.
- Les prêts d'affaires, d'objets, d'argent entre patients sont interdits.
- Les livres empruntés à la bibliothèque doivent être impérativement restitués avant votre sortie (sous peine d'être facturés).
- Le stationnement n'est autorisé durant toute l'hospitalisation (sauf exception).

Sortie en permission :

- Pas de permission la première semaine d'hospitalisation.
- Les permissions :
 - doivent avoir lieu en dehors des activités thérapeutiques.
 - doivent être demandées au médecin (pendant la visite du matin) 24h à l'avance, du lundi au vendredi.
- En cas de sortie non autorisée la police pourra être appelée pour engager des recherches.



Nous vous demandons de vous engager à suivre les règles de fonctionnement du service.

En cas de désaccord avec ces règles, l'hospitalisation n'aura pas lieu ou ne sera pas poursuivie

Tout manquement à ce règlement peut entraîner une fin immédiate d'hospitalisation.

DATE
Signature Médicale

Signature Patient
NOM :
Prénom :

LISTE DES AFFAIRES A AMENER POUR L'HOSPITALISATION

(prévoir une quantité suffisante pour une semaine notamment vêtement de rechange)

Pour le sport : Tenue de sport et baskets

Pour la piscine : Maillot de bain et bonnet de bain

Pour les activités : Prévoir un vêtement de pluie

Pour la toilette : Serviette, gant de toilette, gel douche, dentifrice, brosse à dent, rasoir, mousse à raser, une paire de tongs (pour la douche).

Divers : penser à amener des timbres, enveloppes, lessive pour les machines le week-end, de la monnaie pour le café ou confiseries (distributeurs ou cafétéria).

Pour les fumeurs : prévoir des cigarettes.

COMMENT VENIR A L'HOPITAL RENE MURET ?

MOYENS D'ACCES ET PLAN

RER : Gare du Nord, ligne B, descendre Gare d'Aulnay-sous-Bois (sortie rue du 11 novembre) ; prendre le bus TRA n° 618, arrêt Sevrans-Rougemont, hôpital René-Muret.

Autobus :

▀ Ligne 607 : départ terminus La Courneuve ; changer à l'arrêt route d'Aulnay ; prendre le bus 618 direction d'Aulnay-sous-Bois, arrêt Sevrans-Rougemont, hôpital René-Muret.

▀ Ligne 147 : départ Porte de Pantin, arrêt Sevrans-Beaudotte ; prendre le bus 618, arrêt Sevrans-Rougemont, hôpital René-Muret.

▀ Ligne 616 : départ Gare de Bondy, arrêt Gare d'Aulnay-sous-Bois; prendre le bus 618, arrêt Sevrans-Rougemont, hôpital René-Muret.

▀ Ligne 615 : départ Gare Pablo Picasso, Gare d'Aulnay-sous-Bois; puis prendre le bus 618 arrêt Sevrans-Rougemont, hôpital René-Muret ; ou arrêt Normandie puis suivre le fléchage « Hôpital René Muret », sonner pour demander l'ouverture de la porte.

Par la route : suivre accès autoroutiers A1 ou A3, sortie Aulnay-Sous-Bois Centre, puis direction Sevrans. Un parking est à votre disposition.

A pied (15 minutes) : descendre Gare d'Aulnay-sous-Bois. Sortir côté rue du 11 novembre, suivre le fléchage « Hôpital René Muret », à la rue de Normandie, sonner pour demander l'ouverture de la porte.

